

**MAIRIE DE MEYENHEIM**  
**68890 MEYENHEIM**  
**Téléphone : 03 89 81 02 40**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 mars 2024

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à l'école bleue le 11 mars 2024 sous la présidence de Mme Françoise BOOG, Maire, à la suite de la convocation du 1<sup>er</sup> mars 2024. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

**Etaient présents :** MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoint, Mme Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;  
Mmes Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT, Rachel BRUDER ;  
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Geoffrey RIBER, Eric TREHIOU ; Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Fabrice JEGGY donne procuration à Armand FURLING  
Aurélie LERCH donne procuration à Laurence MASSON

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 janvier 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Budget service général
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Vote du taux des taxes
  - D) Approbation du budget primitif 2024
5. Budget service eau – assainissement
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Vote du prix de l'eau – redevance assainissement
  - D) Approbation du budget primitif 2024
6. Budget service lotissement le Moulin
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Approbation du budget primitif 2024
7. Plan d'alignement rue de Munwiller : acquisition des parcelles
8. Achat véhicule
9. Groupement d'Action Sociale
10. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
11. Subvention verger communal
12. Permis de construire
13. Divers

## **1. Approbation du PV de la séance du 17 janvier 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2024 n'appelle pas d'observations et est approuvé.  
Le Conseil procède à l'émargement.

## **2. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Laurence MASSON en qualité de secrétaire de séance.

## **3. Délégation de signature**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour la parcelle de 0a 17ca issue de la division de la parcelle souche section 38 n° 185/81 d'une surface de 10,88 ares sise 7 rue de Munwiller.

## **4. Budget - Service général**

### **A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Maire donne lecture du compte administratif 2023, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	537 144,74 €
	Recettes	2 881 899,11 €
	Excédent de	2 344 754,37 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	772 367,41 €
	Recettes	1 672 850,56 €
	Excédent de	900 483,15 €

d'où un excédent global de 3 245 237,50 €.

Restes à réaliser 601 065,60 € (à déduire de l'excédent)

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2023, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023.

### **B. AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir examiné le compte administratif 2023 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	2 344 754,37 €
Excédent d'investissement	900 483,15 €

Le compte administratif 2023 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.  
Les restes à réaliser d'un montant de 601 065,60 € sont couverts par l'excédent d'investissement.

### C. TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu l'avis des commissions réunies en date du 13 février 2024 et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2023 pour l'année 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 20,47 %  
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 27.80 %  
Taxe d'habitation : 6,30 %

### D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 13 février 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	3 205 554,37 €
	Recettes	3 205 554,37 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	3 831 007,52 €
	Recettes	3 831 007,52 €.

## 5. Budget - Service eau-assainissement

### A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire donne lecture du compte administratif 2023, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	160 200,22 €
	Recettes	166 044,43 €
	Excédent de	5 844,21 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	49 682,51 €
	Recettes	87 406,92 €
	Excédent de	37 724,41 €

d'où un excédent global de 43 568,62 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2023, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023.

**B. AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir examiné le compte administratif 2023 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	5 844,21 €
Excédent d'investissement	37 724,41 €

Le compte administratif 2023 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

**C. VOTE DU PRIX DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2024**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le prix de l'eau à 2,25 € par m<sup>3</sup> ;
- le montant de la location compteur à 30 € par an.
- la taxe d'assainissement à 41 € par personne et par an.

**D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 13 février 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	189 644,21 €
	Recettes	189 644,21 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	243 143,62 €
	Recettes	243 143,62 €

**6. Budget lotissement Le Moulin****A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Maire donne lecture du compte administratif 2023, puis cède la présidence à M. HOLLER Jean-Luc, Adjoint aux Finances, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 962 606,85 €
	Recettes	1 976 618,03 €
	Excédent de	14 011,18 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 363 851,76 €
	Recettes	1 567 840,42 €
	Excédent de	203 988,66 €

d'où un excédent global de 217 999,84 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2023, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023.

## B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2023 le Conseil Municipal a constaté qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	14 011,18 €
Excédent d'investissement	203 988,66 €

Le compte administratif 2023 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

## C. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire et l'adjoint chargé des finances soumettent au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 13 février 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 496 553,01 €
	Recettes	3 210 562,19 €
	Solde de fonctionnement	714 009,18 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	2 163 185,09 €
	Recettes	2 600 539,67 €
	Solde d'investissement	437 354,58 €

## 7. Plan d'alignement rue de Munwiller : acquisition des parcelles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3, L.141-6 et R.141-11

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 23 juillet 2005 décidant de joindre au Plan Local d'Urbanisme un plan d'alignement pour l'élargissement des voies rue de Réguisheim, rue de Munwiller et rue de la corvée,

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 18 octobre 2006 approuvant le plan d'alignement des rues de Réguisheim, rue de Munwiller et rue de la corvée suite à l'enquête publique,

VU la délibération du conseil communautaire de la CCCHR du 23 décembre 2019 approuvant le PLU intercommunal comportant en annexe sur le plan des servitudes d'utilité publique matérialisant les alignements de voies précités

Vu les procès-verbaux d'arpentage établis par M. BILHAUT, géomètre expert

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'acquisition à l'euro symbolique par acte notarié des parcelles suivantes pour légaliser le changement de propriétaire et la transcription au Livre Foncier :

Section 03 parcelles 168/26 et 165/27 d'une superficie de 1,54 are

Section 03 parcelle 170/30 d'une superficie de 0.38 are

Section 03 parcelles 172/31 et 173/32 d'une superficie de 0.25 are

Section 03 parcelle 176/34 d'une superficie de 0.20 are

Section 03 parcelle 178/39 d'une superficie de 0.45 are

Section 03 parcelle 180/39 d'une superficie de 0.44 are

Section 38 parcelle 270/79 d'une superficie de 0.26 are  
Section 38 parcelle 274/79 d'une superficie de 0.21 are  
Section 38 parcelle 191 d'une superficie de 1.08 are  
Section 38 parcelle 194 d'une superficie de 0.22 are  
Section 38 parcelle 187 d'une superficie de 0.25 are  
Section 38 parcelle 186 d'une superficie de 0.26 are

- d'autoriser Madame le Maire à représenter la commune et à signer les actes et documents nécessaires à intervenir ;

## **8. Achat véhicule**

L'état du véhicule Peugeot Partner nécessite son remplacement par un nouveau véhicule utilitaire avec remorque.

Les adjoints Armand FURLING et Jean-Luc HOLLER présentent les différents devis demandés, et proposent de retenir l'offre du Garage MEYER de Meyenheim, pour l'achat d'un véhicule Peugeot Expert Fourgon et remorque double essieu pour un montant de 35 621,76 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre du Garage MEYER de Meyenheim, pour l'achat d'un véhicule Peugeot Expert Fourgon et remorque double essieu pour un montant de 35 621,76 € ;  
- d'autoriser Madame le Maire à signer les actes et documents nécessaires à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

## **9. Groupement d'Action Sociale**

Par délibération en date du 01 octobre 2009, la commune de Meyenheim avait adhéré au Groupement d'action sociale du Haut-Rhin.

Pour l'année 2024, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

- un des cinq membres du personnel communal est adhérent actif ;
- la cotisation de la collectivité s'élève à 90 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale la cotisation de 90 € pour l'adhésion de l'agent concerné.

## **10. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,  
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,  
Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2024 la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication comme suit :  
48,27 € par kilomètre et par artère en souterrain soit 1 141,25 € pour 23,643 km ;  
64,36 € par kilomètre et par artère en aérien soit 189,73 € pour 2,948 km  
32,18 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques, soit 83,67 € pour 2,60 m<sup>2</sup>  
soit un montant total de 1 414,65 € pour l'année 2024.
- de charger le maire du recouvrement de cette redevance d'un montant total de 1 414,65 €.

## **11. Subvention verger communal**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention des Amis du verger concernant les activités d'entretien, et l'achat de petit matériel de réparation et de fournitures pour un montant de Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention des Amis du verger concernant les activités d'entretien, et l'achat de petit matériel de réparation et de fournitures. Il est proposé que la commune prenne à sa charge l'achat de la motopompe .

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- l'achat par la commune de la motopompe,
- d'allouer une subvention d'un montant de 700 € aux amis du verger, par le biais de l'association « Les amis de Nepomuk » dont ils sont membres.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024

## **12. Permis de construire**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire pour la démolition et reconstruction d'une extension sise 5 rue de la gare, déposé par M. GUARDADO Pedro.

## **13. Divers**

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 8 février 2024 le Conseil de Communauté a pris acte :

- des orientations budgétaires présentées par le Président,

Par ailleurs, les délégués ont décidé :

- d'approuver les avenants aux contrats de délégations de service public (DSP) pour la gestion des périscolaires, des crèches et du relais d'assistantes maternelles avec les associations Enfance pour Tous et PEP d'Alsace suite au soutien financier de la CAF qui est désormais versé directement aux prestataires et qui est à déduire aux montants versés par le Centre Haut-Rhin,
- de solliciter l'affiliation au Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service Universel (CESU) permettant le paiement des prestations des périscolaires d'Oberentzen, Niederentzen, Biltzheim, Oberhergheim et Niederhergheim,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue de Gundolsheim à Réguisheim,
- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de l'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société Eurovia 16 Project sur la zone d'activité de la Plaine d'Alsace à Ensisheim,

**07**

- d'émettre un avis favorable sur la cohérence des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) définies par les communes du Centre Haut-Rhin,
- d'approuver la signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés dans les déchetteries,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente des lots 4 et 5 d'une superficie de 30,01 ares situé dans la ZA La Chapelle de Niederentzen à la Société RL Etudes (bureau d'études et de détection des réseaux de distribution) au prix de 140 446,80 €,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente du lot 1 d'une superficie de 30 ares situé dans la ZA d'Oberhergheim à la SCI GTEC (transfert de la pharmacie + cabinet médical) pour un montant de 155 421 €,
- de verser des indemnités d'éviction et de perte de culture pour un montant de 1326 € suite à l'acquisition d'une parcelle de 14,10 ares située sur le périmètre de l'extension de la Zone d'Activité d'Oberhergheim,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'achat de parcelles d'une superficie totale de 3,02 ares pour un montant de 2929,40 €, dans le cadre de l'aménagement du chemin agricole sur le Parc d'Activité de la Plaine d'Alsace, ainsi que le versement de 327,67 € d'indemnités.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour :

- la signature d'arrêtés pour la constitution d'une régie de recettes, la nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires pour les périscolaires d'Oberentzen, Niederentzen, Biltzheim, Oberhergheim et Niederhergheim,
- l'attribution de marchés de travaux et d'avenant concernant les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

La séance est clôturée à 21 h 20



Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 11 mars 2024
--

**Ordre du jour**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 janvier 2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de signature
4. Budget service général
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Vote du taux des taxes
  - D) Approbation du budget primitif 2024
5. Budget service eau – assainissement
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Vote du prix de l'eau – redevance assainissement
  - D) Approbation du budget primitif 2024
6. Budget service lotissement le Moulin
  - A) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
  - B) Affectation des résultats
  - C) Approbation du budget primitif 2024
7. Plan d'alignement rue de Munwiller : acquisition des parcelles
8. Achat véhicule
9. Groupement d'Action Sociale
10. Revalorisation pour occupation du domaine routier des opérateurs de télécommunications
11. Subvention verger communal
12. Permis de construire
13. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal	Donne procuration à Armand FURLING	
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal		
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Donne procuration à Laurence MASSON	